



MINISTÈRE DU TOURISME



TOUT LE MONDE À BORD! EN ROUTE VERS DE NOUVEAUX SOMMETS



**PLAN D'ACTION
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2017-2020**



Remerciements

Membres du Comité ministériel sur le développement durable :

Denis Archambault	Jean Lamarre
Andrée Beaudoin	Carmen Méndez
Anne-Marie Demers	Cathy Pelletier
Élise Deschênes	Tepny Pou
François Dubeau	Catherine Prud'homme
Marie-France Fusey	Manon Reignier
Jean-Pierre Gagnon	

Des remerciements sont également adressés au personnel ayant contribué à l'élaboration du présent document, tout spécialement à Nancy Bolduc, Marie-Hélène Cliche, Évelyne Gagné et Manon Tremblay.

Aiguillage et animation : Denis Archambault, Direction des ressources informationnelles
Coordination et rédaction : Tepny Pou, Direction générale des services à la gestion
Révision : Karine Hickey, Centre de services partagés du Québec
Édition : Norbert Lafond, Direction des communications

La publication est accessible sur le site Internet institutionnel du ministère du Tourisme, à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/tourisme/publications/#c10957>.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-84334-4 (PDF), 2^e édition (2019)
ISBN : 978-2-550-80476-5 (PDF), 1^{re} édition (2018)
© Gouvernement du Québec, (2019)

Table des matières

Message de la ministre	2
Mot du sous-ministre	3
Mise à jour 2018-2019.....	4
Présentation.....	4
1. Des actions contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable.....	6
1.1 Activités liées à l'administration publique	6
1.2 Activités liées à la mission et aux partenariats	15
1.3 Diffusion du Plan d'action de développement durable 2017-2020 et de l'information liée aux activités.....	20
2. Suivi et reddition de comptes.....	20
Liste des abréviations et sigles utilisés	21
Annexe A Tableau synoptique des actions et indicateurs	22
Annexe B Objectifs et cibles de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 hors du mandat du Ministère du Tourisme	30

Message de la ministre



C'est avec plaisir que je vous présente le Plan d'action de développement durable (PADD) 2017-2020 du ministère du Tourisme, qui exprime clairement son engagement à contribuer aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable.

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec dans une perspective de création d'emploi, de prospérité économique et de développement durable. En vue de créer de la richesse à long terme pour les générations futures, il importe d'accompagner l'industrie touristique dans sa croissance rapide, afin de favoriser l'adoption de pratiques d'affaires visant la réussite de l'incontournable virage vers une économie verte et écoresponsable au Québec. Il est primordial d'accentuer nos efforts pour atteindre la durabilité économique, sociale et environnementale de notre destination, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels et des communautés d'accueil.

Le PADD 2017-2020 témoigne donc de la volonté du Ministère de contribuer au virage vers un tourisme durable. Par l'entremise de dix actions, il viendra consolider son rôle d'accompagnement du personnel et des partenaires dans l'assimilation de réflexes à posséder en matière de gestion.

Je vous invite à prendre connaissance du PADD 2017-2020. Vous y constaterez la volonté du Ministère de contribuer à bâtir une destination touristique plus verte et durable.

La ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Mauricie,
Julie Boulet

Mot du sous-ministre



S'inscrivant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le PADD 2017-2020 permettra de consolider le développement durable dans les activités du ministère du Tourisme.

Je tiens à remercier particulièrement les membres du Comité ministériel sur le développement durable, qui ont consacré temps et efforts afin de déterminer des actions réalistes et mesurables visant l'environnement, mais aussi nos pratiques de gestion, notre participation à la réflexion et aux décisions, notre santé et notre qualité de vie.

C'est grâce à la volonté et au dynamisme du personnel et des partenaires du Ministère que nous pourrions atteindre les objectifs du PADD 2017-2020 visant, d'une part, un changement organisationnel au sein de l'administration publique et, d'autre part, l'accélération de l'essor d'un tourisme qui tient pleinement compte de ses retombées économiques, sociales et environnementales, actuelles et futures.

Avec les engagements que comporte le présent plan, j'ai la conviction que le développement durable s'enracinera solidement dans chacune de nos actions. Le développement durable est l'affaire de tous et c'est en concertant nos actions que nous arriverons à l'atteinte de nos objectifs.

Le sous-ministre du Tourisme,
Patrick Dubé

Mise à jour 2018-2019

Lors de sa publication en février 2018, le Plan d'action de développement durable (PADD) 2017-2020 présentait le rôle et les responsabilités du Comité ministériel sur le développement durable (CMDD). Celui-ci devait notamment assurer « un suivi régulier des résultats atteints par rapport à l'année de référence 2016-2017, l'ajustement des actions retenues et la définition de nouvelles pistes d'amélioration continue ». Ainsi, à chacune des rencontres tenues en 2018-2019, le CMDD a procédé au suivi de la mise en œuvre des actions du PADD 2017-2020, de même qu'à la révision de tous les indicateurs en fonction des outils de mesure existants et du potentiel du ministère du Tourisme (MTO) à influencer directement les résultats. Des fiches-indicateurs ont également été élaborées pour assurer une constance dans la méthode de mesure des résultats.

L'exercice de révision s'est conclu par :

- la modification de huit indicateurs ou cibles annuelles associées (1C, 1D, 5C, 5D, 7C, 8B, 10A, 11A, 12B) en raison d'une clarification du libellé ou d'un ajustement ;
- l'ajout d'une action liée à l'utilisation de modes de transport actifs et collectifs, avec les deux indicateurs et les cibles afférentes pour 2018-2019 et 2019-2020 (2A et 2B) ;
- l'ajout d'une action (3) visant à favoriser l'implantation graduelle de pratiques écoresponsables dans l'organisation d'événements corporatifs, avec un indicateur et une cible 2019-2020 ;
- le retrait de la cible 2019-2020 associée à l'indicateur 5C, car une nouvelle solution de virtualisation de postes est présentement en évaluation et que le passage à Office 365 est un préalable ;
- le retrait de trois indicateurs :
 - 5B, car il est directement lié au nombre de serveurs virtualisés (5A) et qu'il n'y a pas d'outil de mesure satisfaisant ;
 - 6B, en raison des liens difficilement vérifiables entre la mise en place d'une

nouvelle fonctionnalité de cartographie dynamique et le développement durable ;

- 11B, car le MTO n'a pas de contrôle direct et mesurable sur le niveau de sensibilisation et d'adaptation de l'industrie touristique aux changements climatiques.

Étant donné l'ajout de deux actions, chacune accompagnée des indicateurs et cibles liés, ainsi que le retrait de trois indicateurs, la numérotation a été ajustée par rapport à l'édition originale.

Le tableau synoptique présenté à l'annexe A expose les 12 actions, les 31 indicateurs et les cibles afférentes associés à chacune des années du plan d'action.

Présentation

Ce plan d'action mis à jour, qui couvre la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020, énonce les engagements du MTO pour contribuer aux six orientations suivantes de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) :

01. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique (actions 1 à 7) ;
02. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable (action 9) ;
05. Améliorer par la prévention la santé de la population (action 8) ;
06. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités (actions 10 et 11) ;
07. Soutenir la mobilité durable (action 12) ;
08. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (action 5).

Chacune des 12 actions prioritaires est associée à l'atteinte d'un ou de plusieurs objectifs de la SGDD, dont les cinq désignés comme étant incontournables par le gouvernement¹.

Les huit premières actions touchent directement la mise en place d'une gestion écoresponsable dans l'administration publique et visent la réduction de l'empreinte environnementale. En misant sur l'engagement de la haute direction et du personnel, la circulation de l'information pertinente, l'accès aux formations appropriées, ainsi que le développement et l'implantation des outils adéquats, le MTO augmente les probabilités d'application des principes du développement durable dans ses opérations courantes. Il consolide le tout par l'établissement d'un processus ministériel de prise en compte des principes de développement durable dans ses activités structurantes.

Parmi les autres actions, trois précisent les moyens que le MTO entend déployer pour accomplir sa mission de soutien au développement et à la promotion du tourisme au Québec, en exerçant une influence favorable directement sur les entreprises et les organisations touristiques. En effet, l'essor vigoureux et continu de ce secteur entraîne des répercussions pouvant se révéler positives ou négatives selon la manière dont le tourisme est planifié, développé et géré. L'industrie touristique dépend fortement de la qualité de l'environnement et des destinations, les voyageurs privilégiant les lieux qui offrent un intérêt esthétique ou culturel. Par conséquent, un engagement de tous les acteurs, tant gouvernementaux que privés, est essentiel à l'atteinte d'objectifs communs de gestion intégrée des activités touristiques pour protéger ces ressources et mieux garantir le succès et la durabilité de l'industrie.

Enfin, la dernière action favorise l'aménagement des lieux touristiques pour les rendre accessibles aux personnes ayant une incapacité, ouvrant ainsi la voie à des services, des emplois et des territoires, ainsi qu'à la participation à la vie culturelle.

Bref, le PADD 2017-2020 révisé met de l'avant 12 actions, lesquelles contribuent à six orientations et à 20 objectifs de la SGDD. Ces actions, regroupées par orientation, sont associées à des objectifs gouvernementaux et organisationnels, ainsi qu'à des cibles et des indicateurs, afin de mesurer leur avancement. Tout en s'appuyant sur les acquis, le PADD 2017-2020 poursuit ou enrichit des mesures et des pratiques de gestion, met de l'avant de nouvelles initiatives et prépare le terrain pour le plan d'action subséquent.

Certaines cibles gouvernementales, présentées à l'annexe B, relèvent d'autres ministères et organismes gouvernementaux et dépassent le mandat du MTO.

Un plan en continuelle évolution

Le PADD 2017-2020 fera l'objet d'une révision annuelle et, conformément aux orientations prescrites par la SGDD, d'une reddition de comptes dans le rapport annuel de gestion du MTO. La liste des sujets traités dans le cadre des différentes activités et interventions du MTO en matière de développement durable y sera présentée.

Pour cela, une structure permanente, composée de représentants de toutes les unités administratives du MTO, soit le CMDD, assurera un suivi régulier des résultats atteints par rapport à l'année de référence 2016-2017, l'ajustement des actions retenues et la définition de nouvelles pistes d'amélioration continue. Plusieurs mesures seront ainsi bonifiées ou implantées, au besoin, afin d'atteindre les cibles fixées.

Certaines réflexions sont déjà prévues, notamment sur les conséquences et les avantages découlant de l'adoption de directives internes, telles que celles concernant la publication de documents, les activités organisées par le MTO ou l'acquisition de matériel et d'équipement.

1. Les cinq objectifs ou activités incontournables de la SGDD sont : 1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ; 1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ; 1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ; 2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables ; 6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

1. Des actions contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable

En plus de contribuer à la mise en œuvre de la SGDD, quelques actions du PADD 2017-2020 sont associées à des initiatives gouvernementales contribuant plus particulièrement à la démarche de développement durable de l'administration publique. Celles-ci, illustrées par des pictogrammes distinctifs, évoquent les objectifs suivants :



- atteindre les objectifs de l'Agenda 21 de la culture (A21C) du Québec par la mise en œuvre d'un chantier gouvernemental sur la culture ;



- concourir à la réalisation des priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques contenues dans le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020).

1.1 Activités liées à l'administration publique

Neuf actions visent à réduire l'utilisation de papier, à limiter la consommation d'énergie et à créer un environnement propice à l'application des principes du développement durable dans les opérations courantes, en privilégiant la circulation de l'information pertinente, le développement des outils adéquats et l'engagement du personnel et des membres de la haute direction.

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique (orientation 1 de la SGDD)



Action 1

Adopter des mesures de réduction de la consommation de papier dans les activités courantes

Afin de continuer à réduire l'utilisation de formulaires papier dans ses opérations courantes et d'améliorer la circulation des documents administratifs, le MTO a mis en place une plateforme de collaboration. Celle-ci permet d'informatiser les processus administratifs et d'éliminer la circulation des documents papier. Pour soutenir cette démarche, une directive visant la réduction des impressions de documents sera diffusée et les directions seront informées régulièrement de leur consommation. Ceci permettra d'adapter les comportements à cet égard.

L'accès au portail d'échange avec l'externe a également été proposé à l'ensemble des partenaires de l'industrie touristique pour privilégier le transfert des documents par voie électronique.

Contribution à la SGDD	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1
Objectif MTO	Diminuer le nombre de processus administratifs requérant l'usage du papier

INDICATEURS POUR L'ACTION 1	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
1A. Taux de réduction des impressions sur les imprimantes du MTO	2%	5%	10%	Aucune modification
1B. Nombre de nouveaux processus informatisés	3	3	3	Aucune modification
1C. Pourcentage des partenaires (ATR et ATS, Alliance) transmettant en format électronique leurs documents de reddition de comptes en vertu des ententes signées	100%	100%	100%	L'indicateur 1C a été modifié pour éviter toute confusion avec 1D et apporter des précisions. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage des partenaires (ATR et ATS, Alliance) et des entreprises transmettant leurs documents en format électronique ».
1D. Pourcentage des organismes qui soumettent les documents exigés en format électronique lors du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre des programmes gérés par le MTO	90%	100%	100%	L'indicateur 1D a été modifié pour éviter toute confusion avec 1C et apporter des précisions. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage des organismes admissibles aux programmes d'aide financière transmettant leurs documents en format électronique ».
1E. Pourcentage des membres du personnel effectuant une réclamation de dépenses et payés par dépôt direct	30%	50%	90%	Aucune modification



Action 2

Proposer aux employés des mesures incitatives visant l'utilisation de modes de transport actifs et collectifs

Afin d'inciter les membres de son personnel à réduire l'utilisation de l'auto solo et à adopter de saines habitudes de vie, le MTO offre des économies sur les titres de transport en commun grâce aux programmes Opus & Cie et L'abonne BUS. Il mise également sur une meilleure connaissance de leurs habitudes de transport entre la résidence et le lieu de travail ou lors de déplacements professionnels pour cibler de nouvelles actions adaptées à leur réalité et aux outils de mobilité disponibles.

Contribution à la SGDD	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1
Objectif MTO	Contribuer à la réduction des GES lors des déplacements des membres du personnel

INDICATEURS POUR L'ACTION 2	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
2A. Analyse des besoins en matière de transports actifs et collectifs	—	Sondage MELCC réalisé	Analyse des données réalisée	Comme recommandé par le Vérificateur général du Québec (VGQ) dans son rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable, une action en lien avec les transports actifs et collectifs ainsi que les deux indicateurs afférents ont été ajoutés.
2B. Reconduction de l'entente avec le RTC et signature d'une entente avec la STM	—	Entente RTC reconduite Entente STM signée	Entente RTC reconduite Entente STM reconduite	



Action 3

Réduire les impacts négatifs des événements corporatifs organisés par le MTO

Le MTO favorise d'abord l'utilisation des technologies de l'information pour réduire les déplacements professionnels, mais il veut aussi sensibiliser son personnel à des pratiques écoresponsables lors de l'organisation d'événements corporatifs. Les recommandations du [Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables](#) visent à réduire l'impact des rencontres générales des employés sur l'environnement.

Contribution à la SGDD	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1
Objectif MTO	Favoriser l'implantation graduelle de pratiques visant l'organisation d'événements écoresponsables

INDICATEURS POUR L'ACTION 3	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
3A. Prise en compte des recommandations du Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables lors de l'organisation des rencontres générales des employés	—	—	Résumé des actions retenues	Comme recommandé par le VGQ, une action en lien avec l'organisation d'événements écoresponsables a été ajoutée.



Action 4

Adopter les principes de développement durable dans les processus de gestion contractuelle

Afin de sensibiliser le personnel à l'adoption d'un comportement écoresponsable, le MTO entend mettre en place une directive sur l'acquisition et l'utilisation d'équipement et de mobilier, notamment en vue de favoriser leur réutilisation. La numérisation de l'ensemble des documents contractuels et l'informatisation du processus sont également prévues afin de faciliter la gestion et le suivi des dossiers.

Contribution à la SGDD	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2
Objectif MTO	Revoir les pratiques ministérielles de gestion en vue de réduire les conséquences environnementales

INDICATEURS POUR L'ACTION 4	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
4A. Adoption d'une directive sur la gestion écoresponsable des ressources matérielles	—	Directive élaborée, adoptée et appliquée	Suivi de l'application	Aucune modification
4B. Mise en place d'un mécanisme de numérisation et de classement pour les documents contractuels	75%	90%	90%	Aucune modification



Action 5

Réduire la consommation électrique des salles de serveurs informatiques

Dans un contexte d'optimisation du parc informatique, le MTO s'est doté d'une solution d'hébergement infonuagique qui permet la location, facturée à l'usage, de l'équipement informatique (serveurs, équipement de télécommunication, etc.). Cette décision stratégique vise la réduction graduelle des actifs informationnels physiques, de la consommation d'énergie et de l'espace réservé à l'hébergement de l'équipement dans les locaux du Ministère.

Par ailleurs, le MTO gère un programme de remplacement des micro-ordinateurs, prévoyant le rajeunissement de l'ensemble du parc informatique aux cinq ans, selon un taux annuel de renouvellement de 20% par année. En effectuant la virtualisation des postes de travail physiques, le MTO prévoit augmenter de trois ans la durée de vie des postes de travail informatiques physiques d'ici 2019-2020 et réduire leur nombre.

Contribution à la SGDD	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 1
	8.1 Améliorer l'efficacité énergétique	
Objectif MTO	Contribuer à l'effort gouvernemental de réduction de la consommation énergétique	

INDICATEURS POUR L'ACTION 5	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
5A. Pourcentage de serveurs dont on a effectué la virtualisation dans l'infrastructure infonuagique	25%	50%	75%	Aucune modification
5B. Pourcentage de réduction de consommation électrique des serveurs informatiques	40%	60%	80%	L'indicateur 5B a été retiré, car il était directement lié au nombre de serveurs virtualisés.
5C. Pourcentage des postes informatiques physiques migrés vers des postes virtuels	5%	30%	—	L'indicateur 5C a été modifié pour éviter toute confusion avec le mobilier de bureau. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage des postes physiques remplacés par des postes virtuels ». La cible 2019-2020 de 60 % a aussi été retirée, car une nouvelle solution de virtualisation de postes est présentement en évaluation et que le passage à Office 365 est un préalable.
5D. Pourcentage de postes informatiques physiques âgés de plus de 6 ans	6 ans	25%	35%	L'indicateur 5D a été modifié pour clarifier la portée de cette intervention, et les cibles annuelles ont été ajustées en conséquence. L'ancien libellé était : « Durée de vie d'un poste de travail physique », tandis que les cibles étaient exprimées en âge, soit « 7 ans » en 2018-2019 et « 8 ans » en 2019-2020.



Action 6

Réviser l'offre de services du MTO en matière d'information numérique en fonction de l'évolution des technologies et des habitudes des clientèles touristiques

Le MTO entend accroître sa contribution au portail Données Québec, la plateforme de partage de données ouvertes québécoises, en assurant l'actualisation annuelle des données brutes extraites de ses systèmes d'information. Ainsi, les citoyens, les entreprises et les partenaires auront accès à la plus récente information disponible sur les entreprises touristiques du Québec et pourront participer plus facilement à l'élaboration de solutions pertinentes, innovantes et accessibles à la population et aux touristes par divers canaux, notamment les appareils mobiles.

Par ailleurs, d'ici 2020, de nouvelles fonctionnalités cartographiques seront rendues disponibles, à l'internaute comme à l'utilisateur mobile. Elles seront également offertes en mode partage à tous les partenaires de l'industrie touristique.

Contribution à la SGDD	1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales
	2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables
Objectif MTO	Offrir aux clientèles touristiques des produits et services favorisant l'utilisation du numérique

INDICATEURS POUR L'ACTION 6	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
6A. Actualisation des données ouvertes disponibles sur le portail Données Québec	Actualisation annuelle	Actualisation annuelle	Actualisation annuelle	Aucune modification
6B. Mise en place d'une nouvelle fonctionnalité de cartographie dynamique dans QuébecOriginal afin de mieux exploiter sa base de données et de la partager	Réalisation	Mise en ligne	Révision annuelle	L'indicateur 6B a été retiré en raison des liens difficilement vérifiables entre la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité de cartographie dynamique et le développement durable.



Action 7

Améliorer l'intégration du développement durable dans les activités, notamment par la sensibilisation, l'information et la formation du personnel

Afin de former les membres du personnel et de les sensibiliser aux avantages du développement durable, le MTO entend, par l'intermédiaire de l'officier en développement durable (ODD), concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de communication permanents, notamment un bulletin d'information encourageant l'utilisation des outils existants, la participation à des sessions de formation, la réduction des déplacements et l'utilisation du transport collectif.

Afin de bien ancrer les principes du développement durable au cœur des actions stratégiques ministérielles et de définir adéquatement les bases d'un développement touristique optimal, cohérent et durable, le MTO prévoit mettre en place les outils nécessaires à l'amélioration continue des pratiques en développement durable et en assurer le suivi.

Contribution à la SGDD	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 2
Objectif MTO	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
	Amener le personnel et les membres de la haute direction à appliquer les principes du développement durable dans leurs activités, notamment dans l'élaboration des stratégies et des programmes d'aide financière appuyant le développement de l'offre touristique

INDICATEURS POUR L'ACTION 7	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2019	2018-2019	2019-2020	
7A. Établissement d'un processus ministériel de prise en compte des principes de développement durable visant l'amélioration continue des services offerts	Portrait de la situation	Définition du processus, des outils afférents et implantation	Suivi du processus et ajustement continu	Aucune modification
7B. Formation des membres du personnel ciblés portant sur la prise en compte des principes de développement durable	1	2	2	Aucune modification
7C. Évaluation de la prise en compte des principes de développement durable lors de l'analyse des programmes d'aide financière gérés par le MTO	—	—	Évaluation du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)	Pour l'indicateur 7C, le libellé a été précisé et la cible 2019-2020 a été ajustée en conséquence. Les anciens libellés se lisaient respectivement comme suit : « Évaluation de la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière » et « 100 % des programmes d'aide analysés ».
7D. Nombre d'interventions de sensibilisation, d'information et de formation offertes à l'ensemble du personnel	1	8	12	Aucune modification

Améliorer par la prévention la santé de la population (orientation 5 de la SGDD)



Action 8

Réviser le Programme de santé et de mieux-être au travail selon une démarche participative

Le MTO cherche à adapter la démarche de développement durable aux pratiques de gestion des ressources humaines en privilégiant le perfectionnement des capacités d'innovation et d'engagement des personnes. Pour ce faire, il prévoit favoriser l'implication des employés du MTO dans l'élaboration du Programme de santé et de mieux-être au travail et élaborer un plan d'action en santé et mieux-être. Afin d'assurer l'adhésion du plus grand nombre et une implantation réussie, une action en lien avec la promotion de la santé des personnes sera inscrite dans les attentes des gestionnaires.

Le programme sur la gestion des dossiers d'invalidité et la réintégration au travail sera également mis à jour et un programme de prévention sera élaboré et mis en œuvre.

Contribution à la SGDD	5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
	5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
Objectif MTO	Concevoir une approche de gestion durable appliquée aux pratiques en santé et mieux-être au travail

INDICATEURS POUR L'ACTION 8	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
8A. Création d'un comité ministériel en santé et en mieux-être	Mise en place	—	—	Aucune modification
8B. Adoption du plan d'action en santé et mieux-être	—	Rédaction	Publication et mise en œuvre	Concernant l'indicateur 8B, la cible 2019-2020 a été ajustée pour éviter une redondance et souligner l'intention du geste, soit un plan tourné vers l'ensemble des employés. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Adoption et mise en œuvre ».
8C. Programme sur la gestion des dossiers d'invalidité et la réintégration au travail à jour	Mise en place	Rediffusion et ajustements au besoin	Rediffusion et ajustements au besoin	Aucune modification
8D. Implantation du programme de prévention pour le MTO	—	Élaboration	Implantation	Aucune modification
8E. Inclusion d'une attente en lien avec le volet santé et mieux-être dans l'évaluation des gestionnaires	Attente signifiée inscrite	Attente signifiée inscrite	Attente signifiée inscrite	Aucune modification
8F. Nombre d'ajustements ergonomiques de postes de travail réalisés	25	25	25	Aucune modification

1.2 Activités liées à la mission et aux partenariats

Les entreprises ayant pris le virage du développement durable confirment que l'impact est significatif pour elles. Des études démontrent que ces entreprises sont plus prévoyantes et stratégiques, s'adaptent plus facilement aux changements, sont mieux gérées en général et, par conséquent, ont de fortes chances de mieux performer financièrement.

Quatre actions visent ainsi un impact majeur sur la réflexion et les décisions stratégiques, le développement économique du Québec touristique et la vitalité culturelle des régions. Désormais, la prise en compte des principes de développement durable se fera dans un contexte officiel, précis et rigoureux, grâce à des outils d'analyse adaptés au secteur touristique et à une technologie encourageant des pratiques durables.

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable (orientation 2 de la SGDD)



Action 9

Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 en vue d'aider les entreprises touristiques à amorcer une démarche de développement durable

Le MTO contribuera aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) en vue de favoriser l'intégration de la préoccupation «DD en entreprise» dans l'organisation, le discours et les grands projets sous la responsabilité de l'organisation.

En collaboration avec les associations touristiques sectorielles (ATS), les associations touristiques régionales (ATR) et les autres partenaires, il fera connaître les concepts, pratiques et avantages du développement durable aux entreprises touristiques en les informant, au moyen d'infolettres et de courriels, en diffusant les outils d'accompagnement disponibles et en faisant la promotion de formations sur le sujet.

Contribution à la SGDD	2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 4
	2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	
	2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	
	2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	
	2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	
Objectif MTO	Développer la perspective du développement durable dans l'accompagnement des entreprises et des partenaires de l'industrie touristique	

INDICATEURS POUR L'ACTION 9	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
9A. Nombre d'interventions du MTO visant l'information et la sensibilisation des entreprises touristiques aux concepts, pratiques et avantages du développement durable	4	5	6	Aucune modification
9B. Proportion des conseillers et des gestionnaires ciblés en soutien aux entreprises formés aux enjeux du développement durable	—	70%	100%	Aucune modification

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités (orientation 6 de la SGDD)



Action 10

Soutenir les partenaires de l'industrie touristique afin de renforcer la vitalité économique et l'attractivité touristique du Québec, tout en facilitant l'accès et la participation à la vie culturelle

Axe majeur de développement et de diversification économiques, le tourisme est une industrie performante, innovante et durable qui permet d'exercer un effet de levier sur l'activité économique de toutes les régions du Québec. Ainsi, le MTO prend en compte les enjeux et les principes de développement durable en assurant le maintien d'une offre d'outils financiers diversifiée répondant aux besoins de l'industrie, et ce, en conformité avec les priorités et orientations des stratégies de développement touristique. Il compte plus particulièrement encourager et soutenir les ATS et les ATR dans la mise en œuvre de projets et de pratiques d'affaires durables et responsables.

Dynamiser les territoires grâce à la culture

Le MTO contribue également à renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle dans le cadre du soutien qu'il apporte aux festivals et événements, ainsi qu'aux ATS et ATR. Il a, entre autres, revu le programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques en 2016-2017 afin d'en faciliter l'accès et prévoit évaluer prochainement l'impact de ces ajustements sur le nombre et la qualité des dossiers déposés.

Contribution à la SGDD	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 5
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3
Objectif MTO	Soutenir le développement ainsi que la vitalité économique et culturelle des régions touristiques

INDICATEURS POUR L'ACTION 10	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
10A. Pourcentage de mesures et de sous-mesures faisant l'objet d'une entente signée avec les partenaires retenus pour la mise en œuvre des engagements en matière de main-d'œuvre touristique	75%	100%	—	L'indicateur 10A a été modifié pour clarifier la portée de cette intervention. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage d'ententes signées avec les partenaires retenus pour la mise en œuvre et le suivi des engagements en matière de main-d'œuvre touristique ».
10B. Lancement de la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel	Publication de la stratégie	—	—	Aucune modification



Action 11

Sensibiliser les intervenants de l'industrie touristique quant à l'impact et à la vulnérabilité face aux changements climatiques et contribuer à leur prise de décision en affaires

Afin de préparer l'industrie touristique à faire face aux bouleversements engendrés par les changements climatiques et de consolider les bases d'un tourisme durable, le MTO entend diffuser une recherche en adaptation de l'industrie touristique. Ceci devrait servir de base à la sensibilisation des intervenants de l'industrie touristique quant à l'impact des changements climatiques et à la vulnérabilité face à ces changements, et contribuer à leur prise de décision en affaires.

Contribution à la SGDD	6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 5
	6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
	6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
Objectif MTO	Informar les partenaires de l'industrie touristique des risques liés aux changements climatiques et des mesures de prévention

INDICATEURS POUR L'ACTION 11	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
11A. Nombre d'interventions de sensibilisation à l'impact des changements climatiques visant les ATR et ATS	État de la situation	Établissement de cibles d'amélioration en fonction des résultats de l'état de situation	15	L'indicateur 11A a été modifié parce que le MTO n'avait aucun contrôle direct sur les résultats, et la cible 2019-2020 a été ajustée en conséquence pour s'établir à 15 interventions de sensibilisation. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage d'ATS et ATR sensibilisées à l'impact des changements climatiques ».
11B. Niveau de sensibilisation et de compréhension des entreprises touristiques quant à l'impact des changements climatiques	État de la situation	Établissement de cibles d'amélioration en fonction des résultats de l'état de situation	Établissement de cibles d'amélioration en fonction des résultats de l'état de situation	L'indicateur 11B a été retiré parce que le MTO n'a pas de contrôle direct et mesurable sur le niveau de sensibilisation et d'adaptation de l'industrie touristique aux changements climatiques.

Soutenir la mobilité durable (orientation 7 de la SGDD)



Action 12

En partenariat avec Kéroul, sensibiliser et soutenir les entreprises touristiques en vue d'accroître l'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité

Afin de favoriser l'aménagement des lieux touristiques pour les rendre plus accessibles aux personnes ayant une incapacité, le MTO continue de miser sur son partenariat avec Kéroul. Il prévoit, notamment, solliciter la participation de l'entreprise dans la mise en place d'un programme d'aide financière favorisant l'accessibilité des établissements touristiques au Québec et lui confier le mandat de l'administrer. Comme ce programme est en vigueur jusqu'en 2022, la reconduction de cette action est déjà prévue dans le prochain plan d'action. Les cibles pour les deux dernières années seront ajustées selon le nombre réel d'établissements reconnus accessibles par Kéroul entre 2017 et 2020.

Contribution à la SGDD	7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ACTIVITÉ INCONTOURNABLE 3
Objectif MTO	Accroître l'accessibilité aux lieux d'hébergement et attraits touristiques pour les personnes ayant une incapacité, en passant de 250 établissements accessibles à 500 sur une période de cinq ans, en conformité avec les engagements du plan d'action pour les personnes handicapées et en concordance avec la durée prévue du programme

INDICATEURS POUR L'ACTION 12	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
12A. Mise en place du programme d'aide financière favorisant l'accessibilité des établissements touristiques	Programme inauguré	—	—	Aucune modification
12B. Nombre de nouveaux établissements reconnus accessibles par Kéroul	250	25	50	L'indicateur 12B a été modifié pour souligner le nombre de nouveaux établissements touristiques reconnus accessibles. L'ancien libellé se lisait comme suit: « Nombre d'établissements reconnus accessibles par Kéroul par rapport à l'offre globale ». De la même façon, les cibles ont été ajustées. Elles étaient auparavant de 300 pour 2018-2019 et de 350 pour 2019-2020.

1.3 Diffusion du Plan d'action de développement durable 2017-2020 et de l'information liée aux activités

Afin d'atteindre les objectifs du présent plan d'action, l'adhésion et la collaboration de tous les membres de l'organisation sont nécessaires. Ceux-ci doivent d'abord être mis au courant des différentes actions ciblées, mais aussi obtenir l'information pertinente pour leur mise en œuvre.

La sensibilisation des membres du personnel est la première étape de cette démarche. Le CMDD a donc le devoir de mettre en place des moyens pour sensibiliser tous les membres du personnel et les informer quant aux différents aspects du PADD 2017-2020 et du développement durable en général. Le Comité mettra principalement sur des moyens numériques comme la publication d'articles de sensibilisation et de capsules explicatives sur l'intranet. Ces compléments d'information agiront à titre de rappel et maintiendront les membres du personnel dans un esprit de développement durable. Ces manchettes seront également intéressantes pour promouvoir les bonnes pratiques de nos partenaires et des entreprises touristiques.

En plus de l'information et de la sensibilisation, la mobilisation des membres du personnel est importante. C'est pourquoi, en plus de leur offrir des formations, le CMDD les encouragera à contribuer à faire avancer la démarche de développement durable du Ministère et à mobiliser leurs collègues.

2. Suivi et reddition de comptes

Si le CMDD s'est réanimé avec le lancement des travaux d'élaboration du PADD 2017-2020, il deviendra une structure permanente pour en assurer le suivi et la reddition de comptes. Ses mandats incluront alors :

- la mise en œuvre et le suivi régulier des engagements du MTO ;
- l'analyse des résultats obtenus et la révision annuelle du PADD 2017-2020, au besoin ;
- la diffusion de bulles de sensibilisation et d'information à l'interne et à l'externe ;
- la proposition de formations en lien avec le développement durable visant les membres du personnel et la haute direction ;
- l'évaluation des outils de diffusion et la gestion de la portion sur le développement durable.

Ce faisant, la composition du CMDD devra maintenir la représentation de toutes les unités administratives du Ministère. Les membres devront continuer à informer et à solliciter leurs collègues ; de plus, ils sont tenus d'obtenir l'aval de leur gestionnaire, s'il y a lieu.

Une reddition de comptes en lien avec les actions du PADD 2017-2020 est également prévue dans le rapport annuel de gestion du MTO.

Liste des abréviations et sigles utilisés

Alliance	Alliance de l'industrie touristique du Québec
ATR	Association touristique régionale
ATS	Association touristique sectorielle
CMDD	Comité ministériel sur le développement durable
DD	Développement durable
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MTO	Ministère du Tourisme
PADD	Plan d'action de développement durable
RTC	Réseau de transport de la Capitale
SGDD	Stratégie gouvernementale de développement durable
STM	Société de transport de Montréal
VGQ	Vérificateur général du Québec

Annexe A

Tableau synoptique des actions et indicateurs

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique					
1. Adopter des mesures de réduction de la consommation de papier dans les activités courantes	A. Taux de réduction des impressions sur les imprimantes du MTO	2%	5%	10%	Aucune modification
	B. Nombre de nouveaux processus informatisés	3	3	3	Aucune modification
	C. Pourcentage des partenaires (ATR et ATS, Alliance) transmettant en format électronique leurs documents de reddition de comptes en vertu des ententes signées	100%	100%	100%	L'indicateur 1C a été modifié pour éviter toute confusion avec 1D et apporter des précisions. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage des partenaires (ATR et ATS, Alliance) et des entreprises transmettant leurs documents en format électronique ».
	D. Pourcentage des organismes qui soumettent les documents exigés en format électronique lors du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre des programmes gérés par le MTO	90%	100%	100%	L'indicateur 1D a été modifié pour éviter toute confusion avec 1C et apporter des précisions. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage des organismes admissibles aux programmes d'aide financière transmettant leurs documents en format électronique ».
	E. Pourcentage des membres du personnel effectuant une réclamation des dépenses et payés par dépôt direct	30%	50%	90%	Aucune modification

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
2. Proposer aux employés des mesures incitatives visant l'utilisation de modes de transport actifs et collectifs	A. Analyse des besoins en matière de transports actifs et collectifs	—	Sondage MELCC réalisé	Analyse des données réalisée	Comme recommandé par le Vérificateur général du Québec (VGQ) dans son rapport sur l'application de la Loi sur le développement durable, une action en lien avec les transports actifs et collectifs ainsi que les deux indicateurs afférents ont été ajoutés.
	B. Reconduction de l'entente avec le RTC et signature d'une entente avec la STM	—	Entente RTC reconduite Entente STM signée	Entente RTC reconduite Entente STM reconduite	
3. Réduire les impacts négatifs des événements corporatifs organisés par le MTO	A. Prise en compte des recommandations du Guide sur l'organisation d'événements écoresponsables lors de l'organisation des rencontres générales des employés	—	—	Résumé des actions retenues	Comme recommandé par le VGQ, une action en lien avec l'organisation d'événements écoresponsables a été ajoutée.
4. Adopter les principes de développement durable dans les processus de gestion contractuelle	A. Adoption d'une directive sur la gestion écoresponsable des ressources matérielles	—	Directive élaborée, adoptée et appliquée	Suivi de l'application	Aucune modification.
	B. Mise en place d'un mécanisme de numérisation et de classement pour les documents contractuels	75%	90%	90%	Aucune modification.

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
5. Réduire la consommation électrique des salles de serveurs informatiques	A. Pourcentage de serveurs dont on a effectué la virtualisation dans l'infrastructure infonuagique	25%	50%	75%	Aucune modification.
	B. Pourcentage de réduction de consommation électrique des serveurs informatiques	40%	60%	80%	L'indicateur 5B a été retiré, car il était directement lié au nombre de serveurs virtualisés.
	C. Pourcentage des postes informatiques physiques ayant migrés vers des postes virtuels	5%	30%	60%	L'indicateur 5C a été modifié pour éviter toute confusion avec le mobilier de bureau. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage des postes physiques remplacés par des postes virtuels ». La cible 2019-2020 de 60 % a aussi été retirée, car une nouvelle solution de virtualisation de postes est présentement en évaluation et que le passage à Office 365 est un préalable.
	D. Pourcentage de postes informatiques physiques âgés de plus de 6 ans	6 ans	25%	35%	L'indicateur 5D a été modifié pour clarifier la portée de cette intervention, et les cibles annuelles ont été ajustées en conséquence. L'ancien libellé était « Durée de vie d'un poste de travail physique », tandis que les cibles étaient exprimées en âge, soit « 7 ans » en 2018-2019 et « 8 ans » en 2019-2020.

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
6. Réviser l'offre de services du MTO en matière d'information numérique en fonction de l'évolution des technologies et des habitudes des clientèles touristiques	A. Actualisation des données ouvertes disponibles sur le site de Données Québec	Actualisation annuelle	Actualisation annuelle	Actualisation annuelle	Aucune modification.
	B. Mise en place d'une nouvelle fonctionnalité de cartographie dynamique dans QuébecOriginal afin de mieux exploiter sa base de données et de la partager	Réalisation	Mise en ligne	Révision annuelle	L'indicateur 6B a été retiré en raison des liens difficilement vérifiables entre la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité de cartographie dynamique et le développement durable.
7. Améliorer l'intégration du développement durable dans les activités, notamment par la sensibilisation, l'information et la formation du personnel	A. Établissement d'un processus ministériel de prise en compte des principes de développement durable visant l'amélioration continue des services offerts	Portrait de la situation	Définition du processus, des outils afférents et implantation	Suivi du processus et ajustement continu	Aucune modification.
	B. Formation des employés ciblés portant sur la prise en compte des principes de développement durable	1	2	2	Aucune modification.
	C. Évaluation de la prise en compte des principes de développement durable lors de l'analyse des programmes d'aide financière gérés par le MTO	—	—	Évaluation du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT)	Pour l'indicateur 7C, le libellé a été précisé et la cible 2019-2020 a été ajustée en conséquence. Les anciens libellés se lisaient respectivement comme suit : « Évaluation de la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière » et « 100 % des programmes d'aide analysés ».
	D. Nombre d'interventions de sensibilisation, d'information et de formation offertes à l'ensemble du personnel	1	8	12	Aucune modification.

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Orientation gouvernementale 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population					
8. Réviser le Programme de santé et de mieux-être au travail selon une démarche participative	A. Création d'un comité ministériel en santé et en mieux-être	Mise en place	—	—	Aucune modification.
	B. Adoption du plan d'action en santé et mieux-être	—	Rédaction	Publication et mise en œuvre	Concernant l'indicateur 8B, la cible 2019-2020 a été ajustée pour éviter une redondance et souligner l'intention du geste, soit un plan tourné vers l'ensemble des employés. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Adoption et mise en œuvre ».
	C. Programme sur la gestion des dossiers d'invalidité et la réintégration au travail à jour	Mise à jour	Rediffusion et ajustements au besoin	Rediffusion et ajustements au besoin	Aucune modification.
	D. Implantation du programme de prévention pour le MTO	—	Élaboration	Implantation	Aucune modification.
	E. Inclusion d'une attente en lien avec le volet santé et mieux-être dans l'évaluation des gestionnaires	Attente signifiée inscrite	Attente signifiée inscrite	Attente signifiée inscrite	Aucune modification.
	F. Nombre d'ajustements ergonomiques de postes de travail réalisés	25	25	25	Aucune modification.

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Orientation gouvernementale 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable					
9. Contribuer à la mise en œuvre du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 en vue d'aider les entreprises touristiques à amorcer une démarche de développement durable	A. Nombre d'interventions du MTO visant la sensibilisation et l'information des entreprises touristiques aux concepts, pratiques et avantages du développement durable	4	5	6	Aucune modification.
	B. Proportion des conseillers et des gestionnaires ciblés en soutien aux entreprises formés aux enjeux du développement durable	—	70%	100%	Aucune modification.

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Orientation gouvernementale 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités					
10. Soutenir les partenaires de l'industrie touristique afin de renforcer la vitalité économique et l'attractivité touristique du Québec, tout en facilitant l'accès et la participation à la vie culturelle	A. Pourcentage de mesures et de sous-mesures faisant l'objet d'une entente signée avec les partenaires retenus pour la mise en œuvre des engagements en matière de main-d'œuvre touristique	75%	100%	—	L'indicateur 10A a été modifié pour clarifier la portée de cette intervention. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage d'ententes signées avec les partenaires retenus pour la mise en œuvre et le suivi des engagements en matière de main-d'œuvre touristique ».
	B. Lancement de la Stratégie de mise en valeur du tourisme événementiel	Publication de la stratégie	—	—	Aucune modification
11. Sensibiliser les intervenants de l'industrie touristique quant à l'impact et à la vulnérabilité face aux changements climatiques et contribuer à leur prise de décision en affaires	A. Nombre d'interventions de sensibilisation à l'impact des changements climatiques visant les ATR et ATS	État de situation	Établissement de cibles d'amélioration en fonction des résultats de l'état de situation	15	L'indicateur 11A a été modifié parce que le MTO n'avait aucun contrôle direct sur les résultats, et la cible 2019-2020 a été ajustée en conséquence pour s'établir à 15 interventions de sensibilisation. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Pourcentage d'ATS et ATR sensibilisées à l'impact des changements climatiques ».
	B. Niveau de sensibilisation et de compréhension des entreprises touristiques quant à l'impact des changements climatiques	État de situation	Établissement de cibles d'amélioration en fonction des résultats de l'état de situation	Établissement de cibles d'amélioration en fonction des résultats de l'état de situation	L'indicateur 11B a été retiré parce que le MTO n'a pas de contrôle direct et mesurable sur le niveau de sensibilisation et d'adaptation de l'industrie touristique aux changements climatiques.

ACTION	INDICATEURS	Cibles annuelles			OBJECTIFS DES MODIFICATIONS
		2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Orientation gouvernementale 7 : Soutenir la mobilité durable					
12. En partenariat avec Kéroul, sensibiliser et soutenir les entreprises touristiques en vue d'accroître l'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité	A. Mise en place du programme d'aide financière favorisant l'accessibilité des établissements touristiques	Programme inauguré	—	—	Aucune modification.
	B. Nombre de nouveaux établissements reconnus accessibles par Kéroul	250	25	50	L'indicateur 12B a été modifié pour souligner le nombre de nouveaux établissements touristiques reconnus accessibles. L'ancien libellé se lisait comme suit : « Nombre d'établissements reconnus accessibles par Kéroul par rapport à l'offre globale ». De la même façon, les cibles ont été ajustées. Elles étaient auparavant de 300 pour 2018-2019 et de 350 pour 2019-2020.

Annexe B

Objectifs et cibles de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 hors du mandat du Ministère du Tourisme

OBJECTIFS DE LA SGDD 2015-2020	CIBLES CONFIEES AUX MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX (MO) AUX COMPÉTENCES APPROPRIÉES
O1 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	<p>Adopter un cadre de référence gouvernemental en matière de participation publique</p> <p>Accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyennes et citoyens ainsi que des parties prenantes dans le cadre des travaux des MO</p>
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	<p>Réalisation de projets de transfert et d'échange de connaissances, d'expertises ou de technologies associés à l'économie verte, à l'intégration de la culture dans le développement durable, à la gouvernance du développement durable et à la publication de documents d'orientation en la matière</p> <p>Consolidation des liens de collaboration et de coopération avec les pays et les États de la Francophonie sur ces sujets, notamment par l'entremise de l'Organisation internationale de la Francophonie</p>
O3 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	<p>Adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes</p> <p>Renforcement et développement de mécanismes de concertation avec les acteurs des milieux concernés</p>
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	<p>Développement ou modification, d'ici 2020, de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique et, ce faisant, aux Objectifs d'Aichi</p> <p>Mise en œuvre de mesures de conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques</p> <p>Mise en valeur des biens et services écologiques associés aux écosystèmes terrestres (forestiers, agricoles, urbains, etc.) et aquatiques (milieux humides, lacs, rivières, etc.)</p>
O4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	Augmentation de la participation des personnes les plus vulnérables à des activités de développement qui facilitent leur accès au travail
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	Renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

OBJECTIFS DE LA SGDD 2015-2020	CIBLES CONFIEES AUX MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX (MO) AUX COMPÉTENCES APPROPRIÉES
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	Mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés
O6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	Renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable
O7 Soutenir la mobilité durable	
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	Intégration accrue de la planification des transports à l'aménagement du territoire en prenant en compte l'efficacité économique, l'environnement, la sécurité, la santé et la qualité de vie ainsi que le patrimoine culturel
	Soutien à l'amélioration des services en transports collectifs et actifs
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	Mise en œuvre de mesures de gestion de la demande en transport pour favoriser le transfert vers les modes collectifs et actifs
	Augmentation de l'électrification des transports collectifs et individuels
	Amélioration de l'efficacité énergétique et augmentation de l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui contribuent à la réduction des émissions de GES
	Soutien accru à la recherche, au développement, à la commercialisation et à l'innovation en matière d'électrification des transports et d'efficacité énergétique
O8 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	Réalisation de mesures et de projets permettant l'optimisation de la production d'énergies renouvelables
	Appui à la recherche et au développement en matière d'énergies renouvelables
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	Réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES
	Formation, sensibilisation et diffusion de connaissances relatives à l'utilisation d'énergies permettant de réduire les émissions de GES auprès de la population, des partenaires et clientèles des MO

